## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE & CONDITIONS GENERALES

Entre le proprié	aire:
Nom Gerbet Adresse 9 Bis I Tél 06.71.66.1	Courade Prénom Nathalie ute du Hautacam 79
et le locataire	
	Prénom
Tél	
	Il a été convenu d'une location saisonnière
pour la pério	e du au
Adresse de la lo Code postal :	eation:9 Bis Route du Hautacam 400 Ville:Artalens-Souin
Prix du séjour :	390 € charges comprises,
à l'exclusion de	charges de (à préciser : taxe de séjour)
Jn acompte de	.90€. a été versé par le locataire.
	300 .€ ainsi qu'un dépôt de garantie de2000 € devront être versés le jour de la soit le
Ci-joint les cond oués et un plan	ions générales de location (dont un exemplaire est à retourner signé), le descriptif des lieux l'accès.
ait en deux exe	mplaires àArtalens-Souin. le
e Propriétaire	Le locataire
	Lu et approuvé

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ciaprès que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au propriétaire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- b) Il est convenu qu'en cas de désistement :
  - → du locataire :
    - à plus d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé,
  - à moins d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
  - → du propriétaire :
    - dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.
- c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.
- d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille. Pas de fête pas de soirée.
- e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 200 euros), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...
- f) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
- g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.
- h) Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le propriétaire

Le locataire Lu et approuvé

## **ETAT DESCRIPTIF DE LA LOCATION**

Adresse de la location : 9 Bi Code postal : 65400	Ambalana Carrin		
Type de location :	☐ Appartement	☑ Maison	□ Autre
Surface habitable : 160m2			
Détails des pièces + équipem	ents du rez-de-chauss	ée :	
Cuisine équipée, WC, Salle Pièce principale Canapé, fau	d'eau, Cellier Lave Ling uteuils, table, Tv grand	je & Sèche linge écran, Poele bo	e, is
Détails des pièces + équipem	ents d'étage ;		
Tv, canapé lit, Chambre N1 Chambre N2 (Lit 160+pende Couettes & Oreillers.	(5 lits en 90 + 2 grand erie - salle d'eau & Wc)	es commodes)	
Détails des annexes pouvant Petit local, plancha, Baby Fo		ataire (garage, p	parking, cave etc) :
Linge de lit fourni :	oui (	Couettes&oreille	ers - Draps - Torchons
Chauffage: Concernant le bois 1 Panier d à votre Arrivée. Vous trouverez des filets de k en vente à Carrefour Market. Les produits entretien sont inc	pûches		
Description du terrain : Zone de Montagne à 800 m d'Altitude.			

## **ETAT DES LIEUX**

Etat des lieux contradictoire à annexer au contrat de location

Etat des lieux d'entrée □

	Etat des lieux de sortie □
<ul> <li>Adresse du local donné en location :</li> <li>9 bis route du Hautacam - Artalens-Souin</li> </ul>	
Noms et adresse des soussignés :	
Nom et adresse du propriétaire dénommé le(s) p Gerbet Courade Nathalie	propriétaire(s) :
Nom et adresse du locataire dénommé le(s) loc	eataire(s) :
Conditions générales	
	nise des clefs au locataire et lors de la restitution de celle uffe, le locataire pourra demander que le présent état de
Aménagements intérieurs pièces par pièces	: (cf descriptif)
Aménagements extérieurs : Table de jardin -	- Plancha- Baby Foot
∟e présent état des lieux contradictoire a été dres reconnaissent exact.	ssé en deux exemplaires entre les soussignés qui le
Fait à Artalens-Souin le	
Le locataire Signature précédée de la mention " certifié exact"	Le propriétaire Signature précédée de la mention " certifié exact"